DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

阁 100 8 阊

(数) 13

123

(3) 18 日 倡

123

13 8

鯔 133

1 133 幽 闯

腳

13 圈

188 醤

133 13

103 18

83 103

850 12

10

553 8

123 腳 2

624 120

劚 B

23

鵩

圝

M 18

13

69 1/3

腳

圞 (3)

188 183

133 133

III 133 133 [3]

89 綴

189 鋼

124 133

100 圝

189 123 M

풺

躏 86

gig. 193

(8)

REPUBLIQUE FRANCAISEEM EN GENEVOIS 17 MAI 2017

SOUS-PREFECTURE

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-**GENEVOIS**

Pôle métropolitain du Genevois français SIEGE: Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaures 74100 AMBILLY

OBJET:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

PROCES VERBAL POUR L'ELECTION DU 12^{ème} MEMBRE **DU BUREAU DU POLE METROPOLITAIN** DU GENEVOIS

Séance du 5 mai 2017

N° CS2017-13

FRANCAIS

L'an deux mil dix-sept, le cinq mai à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Gilbert ALLARD, doyen d'âge,

M. Bernard BOCCARD - M. Antoine BLOUIN - M. Michel

Convocation du : 28 avril 2017

Nombre de délégués titulaires

Secrétaire de séance : Marin GAILLARD

en Exercice: 43 Nombre de délégués

Délégués titulaires :

Membres présents: 42

FAVRE

Présents: 42

BOUCHER - M. Yves CHEMINAL - M. Gabriel DOUBLET - M. Christian DUPESSEY - M. Guillaume MATHELIER -M. Jean-Luc SOULAT - M. Hubert BERTRAND -M. Etienne BLANC - M. Christophe BOUVIER -Mme Aurélie CHARILLON - M. Patrice DUNAND -Mme Judith HEBERT - M. Daniel RAPHOZ - M. Vincent SCATTOLIN Mme Astrid **BAUD-ROCHE** M. Dominique BONAZZI - M. Joseph DEAGE - M. Jean DENAIS - M. Pierre FILLON - M. Claude MANILLIER -M. Jean-Yves MORACCHINI - M. Jean NEURY -M. Claude BARBIER - M. Pierre-Jean CRASTES -M. Michel MERMIN - M. Antoine VIELLIARD - M. Marc MENEGHETTI - M. Jean-Pierre MERMIN - M. Stéphane VALLI - M. Gilbert ALLARD - M. Sébastien MAURE -

Pouvoirs: 1

M. Marin GAILLARD - M. Christophe MAYET -

M. Patrick PERREARD - M. Régis PETIT - M. Louis

Délégués représentés :

- M. Serge SAVOINI, donne pouvoir à M. Stéphane VALLI
 - Délégués excusés :
- M. Denis MAIRE Mme Muriel BENIER Mme Michèle

CHEVALLIER - M. Jean-François CICLET

PROCES VERBAL POUR L'ELECTION DU 12^{EME} MEMBRE DU BUREAU DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS

Le Pôle métropolitain du Genevois français est soumis, en vertu des articles L. 5731-3 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), aux dispositions des chapitres ler et II du titre ler du livre II de la partie consacrée à la coopération locale du même code. Ainsi, par le jeu de ce renvoi, l'élection des vice-présidents du Pôle métropolitain et des autres membres du Bureau relève de l'application des dispositions des articles L. 5211-2, L. 2122-7-1 et L. 2122-7 du CGCT. Il en résulte que chaque Vice-président et autre membre du Bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour rappel, l'article 10 des du Pôle métropolitain du Genevois français fixe les modalités de composition, d'élection et de fonctionnement du Bureau.

L'élection des membres du Bureau doit procéder par ordre.

ELECTION DU 12^{EME} MEMBRE DU BUREAU

Monsieur Jean DENAIS procède à l'appel de candidature.

Candidat: M. Antoine VIELLIARD

Monsieur Jean DENAIS sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de Messieurs Claude MANILLIER et Antoine BLOUIN.

Il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 43

Nombre de délégués présents : 42

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

Nombre de suffrages exprimés: 35

Blanc: 8 Nul: 0

M. Antoine VIELLIARD: 34 M. Etienne BLANC: 1

Monsieur Antoine VIELLIARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 12^{ème} membre du Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de St Julien en Genevois le 16 MAI 2017

Publié ou notifié le

16 MAI 2017

